



CHARTRE D'UTILISATION DE L'OUTIL INFORMATIQUE

Charte d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias au Lycée des métiers Édouard Gand d'Amiens

ENTRE :

Le lycée des Métiers Édouard Gand, représenté par le Proviseur, d'une part,

ET :

..... Élève (étudiant) de la classe(section) d'autre part.

PREAMBULE

Le lycée des métiers Édouard Gand s'efforce d'offrir à ses élèves les meilleures conditions de travail, notamment avec l'outil informatique : matériel, logiciels, réseau interne et internet. Son usage participe à la formation de l'élève ainsi qu'à l'action pédagogique des enseignants. Chaque élève dispose d'un droit d'utilisation des services proposés par le lycée des métiers Édouard Gand. Toutefois, l'ampleur de l'équipement et la complexité de sa gestion supposent de la part de chacun le respect du matériel et de certaines règles de fonctionnement, précisées par le règlement intérieur ou rappelées par les professeurs ou toute autre personne responsable. Le non-respect de ces règles peut nuire gravement au travail de chacun. Pour le confort de tous, le respect de cette charte et du règlement intérieur est une obligation qui s'impose à chaque utilisateur de l'informatique.

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELÉ LA NECESSITÉ DE RESPECTER LA LEGISLATION

En matière de propriété intellectuelle : la protection de la propriété intellectuelle et des droits des auteurs impose qu'il soit interdit de copier, d'échanger et de diffuser de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux vidéo ou toute autre œuvre de l'esprit depuis le réseau du lycée des métiers Édouard Gand.

En matière de droits de la personne : le respect des droits de la personne et de l'enfant impose qu'il soit interdit d'utiliser le réseau informatique pour véhiculer des injures ou d'une manière générale porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui (interdiction de diffuser de fausses informations concernant autrui et de divulguer des renseignements d'ordre personnel).

En matière de crimes et délits : interdiction de visionner ou de diffuser des documents à caractère raciste, xénophobe, religieux, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de drogue, apologie de crimes...).

II EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1. Les élèves ont accès aux services informatiques suivants :

- Services relevant du réseau de communication interne
 - Il est offert à chaque élève un compte personnel ouvrant l'accès à un espace de travail personnel et confidentiel (sécurisé par un identifiant et un mot de passe) à partir duquel il aura droit à l'ensemble des services et logiciels disponibles.
 - L'élève a accès aux imprimantes dans les conditions suivantes : il doit effectuer au préalable un aperçu avant impression puis demander l'autorisation d'imprimer à un personnel responsable.
 - Utilisation de supports externes de stockage : pour des raisons de sécurité, leur utilisation doit être contrôlée par un personnel responsable.
 - Utilisation du scanner : l'élève doit en demander l'autorisation à son enseignant.
 - Copie de programmes : la copie et l'installation de programmes sont interdites (droits d'auteur - virus - fonctionnement du réseau).
 - Messagerie interne : chaque élève peut disposer d'une boîte aux lettres électronique qui doit être réservée aux usages pédagogiques.
- Services relevant du réseau de communication externe (à l'internet)
 - Les élèves ont la possibilité d'accéder à l'internet à des fins uniquement pédagogiques.
 - Les élèves bénéficient d'un service de messagerie électronique par le biais de l'adresse fournie par le lycée des métiers Édouard Gand et/ou par La Poste à l'exclusion de toute autre et consultable grâce à un logiciel de messagerie. Les parents signent un formulaire d'autorisation.
 - L'accès aux services de communication avancée (chat et forums de discussion) est soumis à l'autorisation de l'enseignant.

Article 2. Les droits de l'utilisateur

- Est considéré comme utilisateur tout élève, étudiant régulièrement inscrit au lycée des métiers Édouard Gand.
- Les utilisateurs ont un compte d'accès à tous les services ci-dessus proposés après acceptation de la présente charte. Ce compte est personnel et ne peut donc pas être utilisé par une autre personne.
- Les élèves ont un droit d'accès et de rectification à toutes les informations nominatives qu'ils ont expressément accepté de fournir au lycée des métiers Édouard Gand en vue de la création de leur compte personnel.

Article 3. Les engagements du lycée des métiers Édouard Gand

- Le lycée des métiers Édouard Gand s'engage à fournir aux utilisateurs tous les services proposés à l'article 1. Toutefois, l'accès à l'outil informatique peut être momentanément interrompu, en particulier pour des raisons techniques ou de maintenance.
- Il garantit également à l'utilisateur la protection des données à caractère personnel.
- Le lycée des métiers Édouard Gand utilise des mécanismes techniques de protection pour empêcher l'utilisateur d'accéder à des informations illégales ou non destinées à un jeune public.
- Le lycée des métiers Édouard Gand peut procéder à des contrôles réguliers ou occasionnels pour vérifier que le réseau est utilisé dans le respect des règles établies. Les élèves sont donc informés qu'en cas de comportement douteux, le responsable du réseau peut à tout moment vérifier les journaux d'accès à Internet et savoir quels sites ont été visités et par quel utilisateur. Ces contrôles ne remettent pas en cause la confidentialité de la messagerie.

Article 4. Les engagements de l'utilisateur

- Les élèves s'engagent à utiliser l'outil informatique en respectant la législation et les règles évoquées ci-dessus.
- Les élèves s'engagent par ailleurs à n'utiliser l'outil informatique que pour accéder aux services proposés à l'article 1 et en respectant les conditions d'utilisation de chacun d'entre eux. Cela implique par exemple que l'utilisation et l'installation de jeux vidéo sont totalement interdites.
- Les élèves n'ont pas le droit de stocker des données nominatives (sauf le carnet d'adresses dans le logiciel de messagerie). De même, la constitution de fichiers regroupant des informations à caractère personnel et privé est interdite. L'exploitation de tels renseignements ne peut se faire que dans le respect de la loi " Informatique et Libertés " et doit impérativement être réalisée avec l'accord d'un enseignant qui expliquera la marche à suivre.
- Les élèves s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition et à n'effectuer aucune manœuvre ayant pour effet de porter atteinte au bon fonctionnement du service : ne pas quitter sa session à la fin de son travail, modifier la configuration des ordinateurs, installer des programmes sur le réseau ou introduire des virus sont donc des actes formellement interdits.
- Enfin, les élèves s'engagent à n'entreprendre aucune pratique commerciale (achat/vente/publicité) depuis le réseau informatique et Internet du lycée Édouard Gand.

Le non-respect de l'une de ces règles entraînera des sanctions progressives.

LES SANCTIONS

Selon le délit :

- Une des sanctions disciplinaires prévues par le code de l'éducation.
- Des poursuites civiles et pénales en cas d'infractions aux dispositions légales.

LES PUNITIONS

Suspension du compte personnel (interdiction temporaire d'accès à l'outil informatique en dehors des impératifs fixés dans le cadre d'un cours).
Suppression du compte personnel (interdiction permanente d'accès à l'outil informatique en dehors des impératifs fixés dans le cadre d'un cours).

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions de cette charte et s'engage à les respecter dans leur intégralité.
La signature de cette charte ne dispense aucunement des dispositions développées dans le règlement intérieur du lycée.

Date :

Signature du/des responsable(s)

Signature de l'élève

.....

--	--

Le Provisieur